

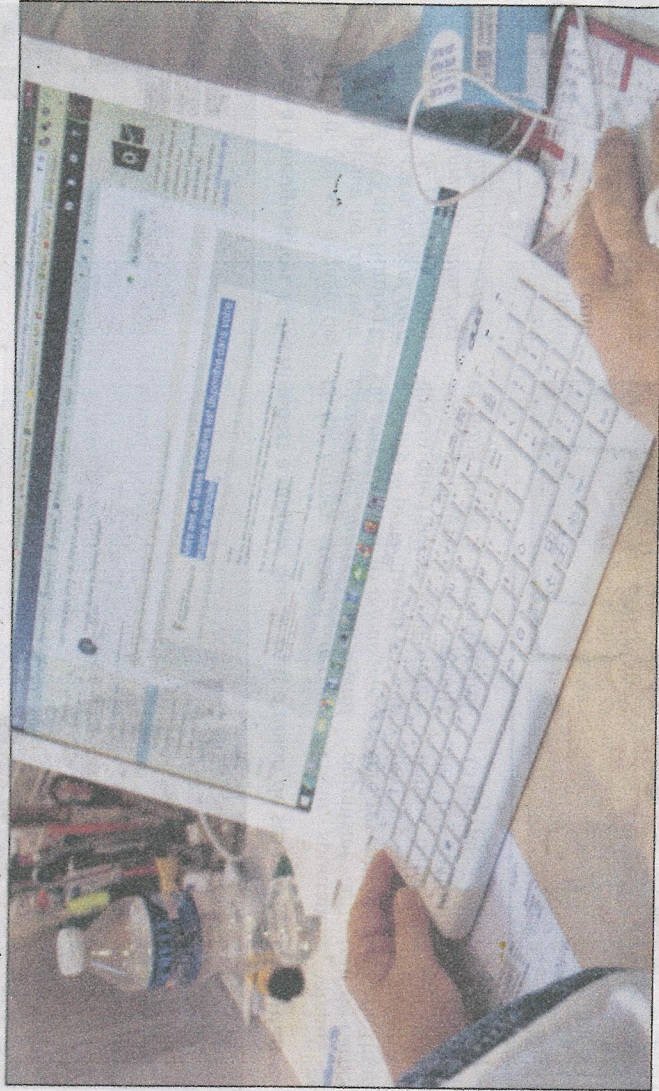
«Puni» pour avoir payé sa taxe foncière par chèque

Un contribuable Chaumontais s'étonne de devoir payer une majoration sur sa taxe foncière du fait qu'il l'avait réglée par chèque et non pas de manière dématérialisée. Explications.

Entre désabusement et colère, un contribuable Chaumontais est venu raconter son aventure récente avec l'administration fiscale. Sexagénaire, il a pris pour habitude, depuis des décennies, de payer, en temps et en heure, sa taxe foncière par courrier et par chèque. Cet acte n'est pas anodin puisqu'il verse, ni plus ni moins, 3513 € pour une maison située rue de Châteauvillain.

Et, à sa plus grande surprise, il vient de recevoir une majoration de 0,2 % soit 15 €. La raison en est simple : à partir du moment que le montant dépasse les 2000 €, il faut payer son impôt de manière dématérialisée, via Internet. D'ailleurs, le paiement de sa taxe d'habitation qui s'élève à 1500 € n'a posé aucun problème.

Muni de son courrier de majoration, l'homme s'est rendu à la Cité administrative pour se plaindre du comportement de l'Etat. Il y a été très bien reçu et a eu affaire à une employée qui lui a expliqué avoir reçu une multitude de plaintes à ce sujet. Elle ne cachait pas, elle-même, son désarroi et lui a demandé d'écrire un courrier afin d'être



La déclaration et le paiement de l'impôt ne se feront bientôt que sur Internet.

dispensé de la majoration. En attendant, cet habitant de Chaumont se dit choqué par l'attitude des services de l'Etat. «La dématérialisation devient obligatoire et nous perdons notre liberté par rapport à nos moyens de paiement». Il pense, en parti-

culier, aux personnes âgées qui n'ont pas forcément d'ordinateur, de connexion Internet ou de personnes de confiance à leur côté pour les aider. L'homme a le sentiment d'être «puni, comme un enfant qui aurait fait une bêtise». En l'interrogeant

d'avantage, il va un peu plus loin : «l'Etat et ses représentants, à Paris, abusent de nous avec la mise en place du principe de l'en-tonner dans lequel nous devons tous passer un jour ou l'autre». Autrement dit, le plafond est aujourd'hui à 2000 € puis il

Très chère taxe foncière

La taxe foncière de Chaumont est connue pour son taux communal particulièrement élevé. Même s'il ne bouge plus depuis 2011, il est toujours à 34,65 %. Ainsi, la ville se situe à la 332^e place parmi 35 505 villes en France. En d'autres termes, Chaumont est l'une des plus hautes dans le classement et de manière disproportionnée par rapport à sa population, sa position géographique ou sa situation économique. D'ailleurs, pour cette raison, Christine Guillemey, maire de Chaumont, promet de ne pas relever le taux pendant le reste de sa mandature.

diminuera pour que le paiement de l'impôt soit totalement dématérialisé. Pour conclure, le sexagénaire regrette qu'il n'existe plus véritablement de services publics avec une dimension humaine. Il pense aux dossiers «retraite», aux cartes grises et à bien d'autres sujets.

Frédéric Thévenin